

Calendrier

Secrétariat de l'Union :

LUNDI 6 OCTOBRE A 14H

Commission Exécutive de l'Union :

JEUDI 16 OCTOBRE 14H

AG des syndicats de l'UD

LUNDI 8 DECEMBRE A 9H

Congrès confédéral à Dijon:
DU 20 AU 24 AVRIL 2026

MANIFESTATION

2 octobre 14h

place d'Italie (en attente d'accord de la préfecture)

Pour l'abandon du budget d'austérité

Pour l'abrogation de la réforme des retraites

Pour l'augmentation générale des salaires du public et du privé

Formation syndicale :

Le calendrier 2025 est en ligne sur notre site ainsi que le formulaire d'inscription

www.fo94.fr

Formations avec inscriptions toujours ouvertes :

• **Découverte-1^{er} niveau** (indispensable pour tout adhérent)
du 8 au 12 décembre 2025 des places encore disponibles

• **Formation CSE du 27 au 31 octobre 2025 annulée**

• **Formation SSCT du 3 au 7 novembre 2025 des places encore disponibles**

SOMMAIRE

P 1, 2 et 3 Résolutions adoptées par le CCN des 24 et 25 septembre à Paris

P 4 Intervention de Luc BENIZEAU, SG UD FO 94 au CCN de Paris

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 24 ET 25/09 2025 À PARIS

CONTRE LES POLITIQUES D'AUSTERITE, POUR LE PAIN, LA PAIX, LA LIBERTE !

Réuni à Paris les 24 et 25 septembre 2025, le Comité Confédéral National Force Ouvrière s'inscrit dans l'ensemble des revendications des résolutions du XXVe Congrès confédéral de juin 2022 à Rouen.

Le CCN rappelle l'année des 130 ans de la CGT son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et aux statuts de la Confédération qui fondent l'indépendance de la CGT-FO vis-à-vis du patronat, des gouvernements, des partis ou groupements politiques, des religions et des groupes philosophiques.

Le CCN rappelle sa devise Pain, Paix, Liberté et se félicite de l'envoi par son Secrétaire général d'un courrier au Président de la République concernant la situation à Gaza.

Le CCN condamne les mesures budgétaires annoncées le 15 juillet dernier. Le gouvernement a choisi de faire payer les travailleuses et les travailleurs, actifs, demandeurs d'emploi, retraités, malades... La facture pèse toujours sur les mêmes alors que les versements de dividendes ont battu un nouveau record historique en 2024 de plus de 100 milliards d'euros. La mobilisation massive du 18 septembre a montré la détermination du monde du travail à lutter contre des mesures de violence sociale, injustes et brutales.

Le CCN exige l'abandon du projet de budget d'austérité.

Le CCN est déterminé à poursuivre la lutte contre les mesures d'austérité. Le CCN exige la transparence et la conditionnalité des aides publiques versées aux entreprises, notamment par la création et le maintien d'emplois durables dont le montant s'élève à 211 milliards d'euros. Le CCN rappelle son opposition à toute politique d'exonérations de cotisations employeurs.

Le CCN est déterminé à poursuivre la lutte contre les mesures d'austérité et le dogme de la réduction de la dépense publique. Pour le CCN le déficit des dépenses publiques résulte avant tout d'un manque de recettes fiscales. Le CCN revendique un budget de justice sociale et fiscale. Il est temps d'engager une réforme globale de la fiscalité, accentuant la progressivité de l'impôt sur les revenus la contribution des grandes entreprises, des très hauts revenus et patrimoines ainsi que la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale.

Le CCN exige l'abrogation de la réforme des retraites de 2023, réforme qui reste injuste, brutale et injustifiée. Il rappelle son attachement au régime de retraite par répartition, maintient son opposition à la mise en œuvre d'un régime universel par point et à un régime de retraite de base par capitalisation. Le CCN exige le maintien de tous les régimes, de toutes les caisses, le Code des pensions civiles et militaires ainsi que le maintien du FSPOIE (fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels d'État), indispensable à la protection des droits des ouvriers de l'Etat. Le CCN dénonce les mesures envisagées contre les retraités, en particulier le gel des pensions, le gel de l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées), la suppression de l'abattement fiscal de 10 %. Il revendique le retour à

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 24 & 25 SEPTEMBRE 2025 À PARIS

l'indexation des pensions sur les salaires et exige le rattrapage des pertes subies par les retraités.

Le CCN continue de revendiquer un retour de la retraite à 60 ans et 37,5 annuités dès que les conditions seront réunies.

Le CCN exige l'augmentation de tous les salaires, du public comme du privé. Il rejette l'année blanche (le gel du point d'indice et des carrières dans la fonction publique) des traitements, pensions et minima sociaux. Le CCN combattra cette mesure.

Le CCN réaffirme son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, en s'appuyant sur les recommandations de l'OIT. Le CCN exige l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui améliorerait les recettes de notre protection sociale collective (évaluées à 5 milliards d'euros en 2023). A ce titre le CCN exige la transposition rapide de la directive européenne sur la transparence salariale.

La juste répartition de la richesse produite est impérative afin de répondre aux inégalités sociales et de financer une transition écologique socialement juste. L'écologie n'est pas l'ennemi de l'économie. Pour y parvenir, la négociation collective est un levier essentiel au niveau national, dans les branches et dans les entreprises.

Le CCN appelle à un retour à des politiques de l'emploi faisant du CDI à temps plein la norme pour tous les salariés du privé, la titularisation de tous les agents de la fonction publique, pour garantir une véritable sécurité de l'emploi et atteindre l'objectif de plein emploi. Plus d'emploi, c'est aussi plus de cotisations sociales pour le financement de notre modèle social et de notre système de retraites. Pour le CCN, les travailleurs ne veulent pas travailler plus mais mieux pour un salaire décent. Le CCN condamne les velléités de remise en cause des congés payés et/ou leur monétisation et s'opposera à toute nouvelle tentative de suppression de jours fériés et d'allongement du temps de travail

La réindustrialisation ne peut se résumer à un slogan. Alors que les fermetures de sites industriels se poursuivent, le CCN apporte tout son soutien aux travailleurs confrontés à la casse industrielle et sociale. Le CCN revendique la relance d'une véritable politique industrielle, pour que l'industrie soit la priorité absolue dans les choix économiques et la souveraineté. Et cela afin de garantir l'emploi, la formation et maintenir les droits des salariés et agents exerçant dans ces secteurs.

Le CCN revendique la relance d'une véritable politique industrielle qui passe impérativement par la conditionnalité des aides publiques à l'investissement productif sur le territoire national et au maintien des emplois.

Dès lors que des questions de souveraineté industrielle sont posées par des annonces de fermetures, le CCN exige que les activités soient préservées coûte que coûte y compris au moyen de nationalisation temporaire.

La désindustrialisation signifie appauvrissement des travailleurs et des territoires. Ce n'est pas sans industrie que nous parviendrons à une transition écologique socialement juste.

La prolifération des contrats de franchise et de location-gérance dans le secteur du commerce compromet avant tout les droits sociaux des travailleurs.

Le CCN se félicite de l'intégration de Force Ouvrière au sein du CNC (Conseil national du commerce) qu'il perçoit comme une victoire syndicale significative. Cependant, il réclame avec insistance l'établissement immédiat d'un groupe de travail consacré à la franchise et à la location gérance, afin de trouver des solutions concrètes pour protéger les droits des travailleurs concernés.

Notre organisation réaffirme son opposition à toute politique de casse des services publics, et refuse l'ouverture à la concurrence dans les transports publics, qui met en péril l'égalité d'accès, la qualité du service rendu aux usagers et les droits des salariés.

Parce que chaque jour un nombre trop important d'accidents de travail sont dénombrés, dont certains sont mortels, le CCN revendique le retour des CHSCT avec les moyens, pouvoirs et missions d'avant les ordonnances dites Macron.

Alors que nous célébrons les 80 ans de la Sécurité sociale, le CCN réaffirme son attachement à notre modèle de protection sociale collective qui a montré, crise après crise son rôle d'amortisseur. Le CCN exige le retour au financement de la Sécurité sociale par la cotisation et sa gestion paritaire (organisations syndicales et patronales) comme avant 1995.

Le CCN rejette toute nouvelle réforme de l'assurance chômage, qui viendrait réduire encore les droits des demandeurs d'emploi. Il demande l'application de la convention signée en novembre 2024 dans le cadre du paritarisme.

Le CCN exige l'arrêt des suppressions d'emploi et revendique les recrutements et les moyens

RÉSOLUTIONS DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL 24 & 25 SEPTEMBRE 2025 À PARIS

nécessaires dans tous les versants de la fonction publique et revendique l'arrêt des restructurations, fusions et mutualisations et s'oppose à la suppression d'agence ou d'opérateurs publics.

Le CCN rappelle son soutien plein et entier à tous les militants FO qui œuvrent au quotidien pour un syndicalisme de proximité et qui ne se laisse pas enfermer dans les seules instances de représentation du personnel. Le développement syndical et la progression des adhésions (de l'ouvrier jusqu'au cadre) doivent se poursuivre afin de garantir et préserver notre indépendance, comme la réussite aux élections professionnelles qui garantissent notre représentativité. La formation syndicale revêt une importance capitale pour les adhérents FO, avec pour objet principal le développement de notre organisation.

Le Premier ministre, Sébastien LECORNU, n'a répondu à aucune revendication suite à l'ultimatum lancé par les organisations syndicales. Il ne nous laisse pas le choix que de monter d'un cran. Les journées d'actions n'ont pas permis d'obtenir satisfaction. C'est pourquoi FO a proposé à l'intersyndicale d'appeler à la grève sur plusieurs jours consécutifs (les 1^{er}, 2 et 3 octobre), ce qui a été refusé par les autres organisations syndicales. Pour gagner sur les revendications, à commencer par l'abrogation de la réforme des retraites et l'abandon de tout budget d'austérité, le CCN appelle toutes les structures à réunir les salariés pour discuter et décider la grève et sa reconduction, à partir du 2 octobre, dans l'action commune partout où c'est possible.

adoptée à l'unanimité moins 1 contre et 3 absentions

RESOLUTION OUTRE-MER

Réuni les 24 et 25 septembre 2025 à Paris, le CCN rappelle son attachement à la diversité des territoires ultramarins qui font de la République Française une grande nation d'influence mondiale, et la seconde puissance mondiale en surface de zone économique exclusive marine.

A ce titre, le CCN exige une véritable continuité territoriale. La République, une et indivisible doit garantir l'égalité des droits entre les territoires hexagonaux et les territoires ultramarins en tenant compte de leurs spécificités.

Le CCN déplore le manque d'actions concrètes face au fléau de « la vie trop chère » et une opacité sur la composition des prix dans les territoires d'outre-mer. En moyenne les prix en outremer sont de l'ordre de 42 % supérieurs à ceux sur le continent. Le système économique actuel conduit à une démesure pouvant aller jusqu'à tripler le prix de certains produits et une cherté de la vie excessive.

Le gouvernement en octobre 2024 a annulé la TVA sur 6 000 produits de base et une proposition de loi contre la vie chère qui vise à réduire l'écart de prix entre les produits vendus et ceux commercialisés dans l'hexagone, renforcer les obligations des grandes entreprises de la distribution, inciter à la concurrence et protéger la production des petites entreprises locales a été voté en première lecture, ils demeurent insuffisants, la baisse des prix n'étant pas assurée.

La problématique de la vie chère a des conséquences sur l'ensemble de la population. Les politiques de jeunesse et de l'Education sont inexistantes et le chômage atteint des taux insoutenables tout comme le nombre de personnes sous le seuil de pauvreté. Le CCN maintient que le développement économique doit passer prioritairement et en urgence par une revalorisation des salaires et des pensions dans le privé comme dans le public.

En outre, le CCN rappelle que bon nombre de dispositions de cette proposition de loi ont déjà été instaurées mais jamais mise en œuvre, notamment la possibilité pour le gouvernement de réglementer le prix des produits de première nécessité.

Aussi, le CCN revendique une véritable politique de développement économique sur les territoires ultramarins. Celle-ci ne doit pas se limiter qu'à une baisse des prix de l'alimentaire. Le CCN demande un vrai dialogue tripartite, avec les représentants de l'État et les distributeurs.

Il est question que l'enveloppe de la mission Outre-mer qui était de 3 milliards d'euros soit diminuée de 20 %, c'est-à-dire moins de services publics. On oublie ainsi les crises vécues sur la majeure partie des territoires.

Le CCN appelle le gouvernement à prendre la mesure de la situation afin d'y remédier. Il faut reconstruire un avenir sur la base des droits fondamentaux. Le CCN exige des moyens et des investissements pour les services publics structurellement affaiblis en particulier pour les hôpitaux et l'Education nationale.

adoptée à l'unanimité

INTERVENTION AU CCN DE LUC BENIZEAU SECRETAIRE GENERAL DE L'UD FO 94

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Départementale FO du Val-de-Marne et de sa Commission Exécutive qui s'est réunie la semaine dernière.

Sur le développement nous avons récemment gagné 50 syndiquées, toutes des femmes dans 2 Maisons d'accueil spécialisées à Champigny et à Ormesson, établissements dans lesquels nous n'existions pas.

Notre UD est aux côtés des camarades de Sanofi qui manifestent depuis ce matin à Gentilly contre la cession du site de Maisons-Alfort et la désindustrialisation qui en résulte, avec parmi les nombreuses conséquences la remise en cause de la production du Lovenox en France.

La CE de l'UD a été saisie de la situation dans les écoles du département où se multiplient des grèves sur des revendications précises.

L'école maternelle Joliot Curie à Champigny 11 classes a été fermée pendant toute la semaine de la rentrée, toutes les enseignantes étaient en grève pour exiger l'affectation des 6 AESH nécessaires pour répondre aux notifications de la MDPH. Cette grève a obtenu un recul partiel puisqu'il n'y avait qu'une AESH sur l'école le 1^{er} septembre et aujourd'hui il y en a 4. Frédéric a rappelé la loi de 2005. L'Inspecteur d'Académie a refusé de répondre à la revendication des 6 AESH sur l'école au nom de « l'équité ». Pour la Direction académique l'équité serait donc de refuser d'appliquer la loi et d'avoir au mieux la moitié des AESH notifiés par la MDPH dans les écoles du Val de Marne ! Personne ne peut accepter cette remise en cause des droits des élèves en situation de handicap et toutes leurs conséquences pour les personnels travaillant dans les écoles.

Grèves totales aussi dans 11 écoles avec des assemblées massives avec les parents dès l'annonce par le DASEN de 16 fermetures de classes supplémentaires une semaine après la rentrée. Là encore la grève, qui a parfois duré plusieurs jours, appuyée par toutes les organisations syndicales représentatives SNUDI-FO SNUipp SE UNSA et CGT qui exigeaient du DASEN l'abandon de toutes les fermetures de classes, a obtenu un recul partiel puisque 9 fermetures ont été annulées.

Grèves encore en ce moment dans deux autres écoles une à Fresnes et une à Vitry pour l'attribution des AESH nécessaires.

Au vu de cette situation et de la colère qui se développe face au projet de budget avec les 44 milliards de coupe, la Commission exécutive de l'UD a insisté sur la nécessité que notre organisation syndicale reste sur le terrain qui est le sien, celui des assemblées générales de salariés avec les syndicats, celui de la qualification précise des revendications, celui de la grève pour gagner et pas des journées saute moutons.

La discussion de notre commission exécutive s'est concentrée sur indépendance et action commune. De ce point de vue les formulations du tract de l'URIF appelant au 18 septembre a fait consensus parmi les camarades. Je cite : « *Le gouvernement ne laisse pas d'autre choix aux travailleurs que le blocage de l'économie par la grève et sa reconduction décidée par les assemblées générales.* »

L'Union Régionale Ile de France FO les encourage à s'engager dans cette voie.

L'Union Régionale Ile de France FO appelle à :

- *Réunir les salariés en assemblées générales dès maintenant,*
- *Préparer la grève,*
- *Bloquer l'économie pour faire entendre la voix de la majorité »*

Dans la manifestation du 18 dans la région parisienne, conformément à la décision de notre commission exécutive nous avons organisé un cortège de notre UD sur des mots d'ordre syndicaux « *qu'il se nomme Bayrou ou Lecornu, retrait, retrait du budget d'austérité* » avec des délégation conséquentes de plusieurs entreprises du privé, carrefour et APF en particulier.

Camarades j'ai entendu Frédéric faire le compte rendu de la rencontre avec Lecornu et indiquer que l'intersyndicale se réunira ce soir. Mais force est de constater qu'il y a un scénario avec les journées saute-mouton qui est déjà mis en œuvre par la CGT et la CFTD. C'est tellement mis en œuvre que le contenu en est en quelque sorte déjà donné par une affiche qui circule « *pour la justice sociale fiscale et environnementale 2 octobre grève et manifestation dans tout le pays* » avec tous les sigles syndicaux, faisant disparaître l'exigence d'abandon du budget d'austérité et d'abrogation de la réforme des retraites.

A 14h, la presse faisait état du fait que le Parti communiste, le parti socialiste, LFI et les écologistes se joignent à cet appel de l'intersyndicale au 2 octobre.

Je conclurai en réaffirmant la nécessité de préserver notre indépendance.

Dans une situation où la classe ouvrière et les travailleurs en général ont besoin plus que jamais de syndicats indépendants pour mener la bataille pour leurs revendications, pour bloquer le pays par la grève générale, face à un pouvoir qui s'acharne à liquider toutes les conquêtes sociales, il est impossible d'accepter que notre organisation syndicale soit assujettie aux décisions d'une formation politique. La subordination du syndicat à une formation politique c'est la division des rangs du syndicat et son explosion, c'est la division de la classe ouvrière.

Restons fidèles à l'article 1 du texte fondateur de la CGT de 1895 et à la charte d'Amiens de 1906.

Vive la CGT-FO !